

Questions au Feuilleton

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Question n° 188—M. Herbert:

1. Pour chacune des années financières a) 1977, b) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en a) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, b) prêts, avances ou garanties, c) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

	Recettes	Coût net d'exploitation
1. a) 1977:	\$632,399	\$3,787,745
b) 1980:	\$605,118	\$2,624,755
2. a) 1977:	\$3,537,046 (crédits parlementaires)	
1978:	\$3,343,000 (crédits parlementaires)	
b) et c)	Aucun	

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE DÉMÉNAGEMENT À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 269—M. Herbert:

1. A combien évalue-t-on le déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard?

2. Une partie de cette somme représente-t-elle des dépenses supplémentaires en matière de communications ou d'autres frais supplémentaires par suite de la diminution de la qualité du service?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le coût total approuvé du déménagement des Affaires des anciens combattants s'élève à 23,6 millions. Ce montant n'inclut pas le coût de l'immeuble et du terrain que l'on négocie actuellement et qui ne sera peut-être pas assumé par le gouvernement fédéral.

2. Les Affaires des anciens combattants ne prévoient pas que la qualité du service sera réduite à cause du déménagement. Le montant indiqué dans la partie 1 ne comprend pas les dépenses de fonctionnement, qui continueront d'être prévues et comptabilisées de la manière habituelle.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question n° 358—M. Herbert:

1. Le 31 mars 1979, a) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Expansion économique régionale, b) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse en ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale:

1. Au 31 mars 1979:

a) 40.

b) (i) 10;

(ii) 2.

2. Au 31 mars 1980:

a) 35.

b) (i) 8;

(ii) 2.

3. Non.

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Question n° 710—M. Clarke:

1. Au sujet de la note 1 jointe aux états financiers de Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée qui figurent à la page 123 du Volume III des Comptes publics du Canada 1978-1979, lors de la création de la Corporation, envisageait-on, entre autres objectifs, son autofinancement?

2. Envisage-t-on présentement son autofinancement et, le cas échéant, comment?

3. Devra-t-on procéder à des modifications au chapitre de l'organisation ou des méthodes d'exploitation de la corporation pour en assurer l'autofinancement et, le cas échéant, à quels changements?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, nous informe de ce qui suit: 1. Oui.

2. Cette filiale a été constituée le 3 novembre 1978 et elle s'efforce actuellement d'améliorer l'entretien de ces structures jusqu'à un niveau acceptable. Ces efforts ont déjà occasionné des dépenses excessives. Elle se propose donc de prendre les mesures nécessaires pour s'autofinancer une fois que les frais d'entretien se seront stabilisés.

3. Non.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA—LA RÉPARATION DU VIADUC

Question n° 807—M. Clarke:

1. Le ministère des Transports est-il parvenu à déterminer si la détérioration de la surface du viaduc passant au-dessus de la route d'accès à l'aéroport international d'Ottawa nuit à sa portée?

2. Le Ministère prévoit-il réparer la surface endommagée et, le cas échéant, à combien évalue-t-on le coût des travaux et pour quand sont-ils prévus?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Il a été établi que la détérioration de la surface du viaduc traversant la voie d'accès à l'aéroport d'Ottawa ne nuit pas à la portée du viaduc.

2. Le ministère ne prévoit pas effectuer de réparations à la surface endommagée.

LE CHASSEUR CF-18

Question n° 1016—M. Hnatyshyn:

Le gouvernement a-t-il entrepris une campagne de publicité du contrat d'achat du chasseur CF-18 avec la McDonnell-Douglas et, dans l'affirmative, dans quels organes d'information et à quel coût?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Peu de temps après la signature du contrat touchant le nouvel avion chasseur, le gouvernement a fait paraître une série d'annonces dans les quotidiens et les hebdomadaires canadiens. Ces annonces avaient pour objet de faire savoir aux Canadiens que le CF-18 de McDonnell-Douglas répondait bien aux besoins de défense du Canada, de leur faire connaître la portée du programme de retombées industrielles découlant du CF-18 et d'encourager les firmes canadiennes à tirer profit des nouvelles possibilités commerciales qu'offre ce programme. Les annonces donnaient le numéro de téléphone du Centre des entreprises (approprié) du gouvernement du Canada, à partir duquel des renseignements supplé-